



Document d'information

Janvier 2007

Partenaires en protection

Travail en collaboration afin d'accroître la sécurité pour le milieu des affaires et tous les Canadiens

Le gouvernement du Canada s'engage à travailler en collaboration avec le milieu des affaires afin d'accroître la sécurité à la frontière. Le programme Partenaires en protection (PEP) est une initiative volontaire visant à détecter et à empêcher la contrebande.

En vertu du programme PEP, les industries privées qui y participent signent une entente avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Ensemble, l'ASFC et l'entreprise partenaire travaillent à l'élaboration d'un plan d'action conjoint, effectuent des évaluations liées à la sécurité, participent à des séances de sensibilisation et se consultent régulièrement. L'ASFC examine aussi les mesures de sécurité de son partenaire et lui offre de l'encadrement, des conseils ou des suggestions afin de remédier à toute lacune possible.

À titre d'avantage, les organismes qui se joignent au programme PEP deviennent admissibles au programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES), qui aide à accroître la sécurité, simplifie les expéditions commerciales transfrontalières et permet de réduire les retards.

Dans le budget de 2006, des fonds ont été alloués au programme PEP afin de maximiser les avantages pour les participants et de réduire la paperasserie. De plus, le programme PEP sera harmonisé avec un programme semblable des États-Unis, appelé le *Customs-Trade Partnership Against Terrorism*. De plus, le Canada optera pour une démarche plus énergique dans la promotion du PEP afin d'accroître la sensibilisation du public et la participation au programme.

La réussite des partenariats est importante afin de bâtir un Canada plus fort. En travaillant en collaboration avec l'ASFC, les industries privées aident à protéger les Canadiens et l'économie canadienne et contribuent à faciliter la circulation des marchandises légitimes dans le monde.

Pour en savoir plus sur le programme PEP, veuillez visiter le www.asfc.gc.ca.